

Décision n° 69 portant acceptation d'une offre d'acquisition et d'installation des logiciels TACTILO et POCKETO au service Petite Enfance

Le Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, portant délégation d'attributions au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de faire l'acquisition de logiciels destinés au service Petite Enfance,

Vu l'offre de ABELIUM.COLLECTIVITES,

Décide

1°) d'accepter l'offre de ABELIUM COLLECTIVITES, domiciliée 4 rue du Clos de l'Ouche 35730 PLEURTUIT, d'un montant de 6 560.00 € HT soit 7 872.00 € TTC pour l'acquisition et l'installation des logiciels TACTILO et POCKETO destinés au service Petite Enfance ;

2°) la dépense en résultant sera imputée au chapitre 20 du budget principal.

Fait à Tulle, le 1^{er} septembre 2022

Le Président



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le : 05/09/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr